

Madame, monsieur,

Les dossiers que je suis auront connu une année 2024 compliquée, tant pour le service public d'élimination des déchets que pour la plateforme de Lucy le Bocage.

Le service public des déchets a été :

Compliqué financièrement. La hausse des coûts de collecte et de traitement, la baisse des rémunérations de revente de matériaux, les conséquences d'un incident technique et les impondérables nous obligent à revoir significativement le barème de la redevance incitative 2025.

Pourtant, je peux vous assurer que nous cherchons toutes les solutions pour réduire ou limiter nos dépenses.

En 2024, nous avons acquis un matériel qui compacte les bennes à la déchèterie et nous évite ainsi 2 rotations sur 3 pour certains déchets. Il est d'ores et déjà rentabilisé.

Nous venons d'acquérir un broyeur à végétaux. Le but est de réduire les volumes transportés, voire de les annuler si les particuliers et les professionnels emportent le broyat pour paillage ou compostage.

Compliqué techniquement. Nos installations destinées à la collecte des biodéchets attendaient depuis 6 mois que l'informatique soit en mesure de gérer l'ouverture des abri bacs. C'est fait depuis peu, le service est disponible en ce début d'année sur une douzaine de lieux.

En 2025, nous allons étendre ce réseau biodéchets.

Deux communes volontaires sont passées cette année en totalité en points d'apport collectifs. Là aussi, les problèmes techniques ne nous ont pas été épargnés.

Toujours compliqué pour les usagers. Les exemples que nous rencontrons le plus souvent sont des erreurs de tri. Nous essayons de simplifier la communication mais tout le monde ne lit pas les consignes ou ne souhaite pas les suivre, ce qui entraîne des coûts supplémentaires à la charge de la communauté de communes.

Autres réclamations de plus en plus fréquentes, les personnes qui ne veulent pas payer parce que leur logement est inoccupé ou parce qu'elles disent ne pas utiliser le service. C'est toujours difficile de faire la part des choses mais entrouvrir une porte, c'est prendre le risque de ne plus rien contrôler.

Dans un monde idéal, si nous pouvions nous baser sur la confiance, tout serait plus simple. Malheureusement ce n'est pas le cas. Lorsque nous exonérons un local qui n'a pas d'eau, pas d'électricité, dans quelques cas, nous nous apercevons plusieurs mois après qu'il est de nouveau occupé.

La taille du bac et donc la redevance sont indexées au nombre de personnes du foyer. De nombreux usagers viennent nous voir pour demander un bac plus petit et ainsi payer moins cher. A croire qu'il n'y a plus que des familles de 3 personnes au maximum. Lorsque la famille s'agrandit, personne ne vient nous voir. Nous n'avons pas de moyen efficace de contrôle des déclarations. Il va nous falloir trouver d'autres solutions dans l'avenir.

Ce que nous recherchons, que chacun participe à hauteur de sa production de déchets.

La redevance qui a été instituée en 2016, outre le fait que c'était une obligation à cette époque, permet d'être plus équitable que l'ancienne TEOM (taxe d'enlèvement des OM). En effet, avec cette taxe indexée sur la taille du logement, rien n'incitait au tri et rien n'incitait à la réduction des déchets. La redevance incitative a permis de réduire de près de 30% le volume des ordures ménagères résiduelles et d'augmenter de plus de 100% le volume du tri sélectif. Je le dis souvent, le tri ne diminue pas forcément les tonnages, il les ventile, et surtout, il permet un retraitement, soit par recyclage, soit par valorisation des matériaux. Notre petite collectivité collecte quand même entre 10 000 et 11 000 tonnes de déchets chaque année.

Je tiens à souligner la patience et la pédagogie de nos agents qui reçoivent les appels de nos usagers. J'en reçois moi-même certains, la recette est toujours la même, expliquer comment fonctionne notre service, expliquer nos contraintes.

La plateforme de Lucy et le projet de centrale photovoltaïque :

Le permis de construire est enfin déposé, il est en cours d'instruction. Le problème rencontré concerne les derniers travaux d'aménagement de ce site pour assurer la rétention des eaux de ruissellement. Inutile de vous dire qu'avec l'année particulièrement pluvieuse que nous avons connue, le travail des engins de terrassement est très difficile, ces travaux prennent beaucoup de retard.

Difficile d'espérer mieux qu'une mise en service en 2027.

Pour 2025, restons positif.

Nos contrats de collecte et de traitement des déchets ordures ménagères et déchèterie arrivent à échéance fin 2025. Il nous faut relancer des appels d'offres pour le 1^{er} janvier 2026.

C'est un travail assez énorme et délicat, c'est pourquoi nous nous faisons aider par le cabinet Envirec qui est en train de finaliser notre cahier des charges. Notre volonté est de donner plus de possibilités de réponse aux entreprises locales de façon à limiter les transports qui, outre le fait qu'ils coûtent chers, sont aussi une aberration écologique.

Ce sera également l'occasion de voir si nous apportons des modifications à la structure de notre redevance.

Concernant la collecte des ordures ménagères, nous avons encore quelques projets d'installation de points d'apport collectifs et sommes toujours preneurs de communes volontaires pour passer à ce mode de collecte qui, dans l'avenir réduira considérablement le transport.

Pour terminer, je tiens à remercier les personnes qui travaillent avec moi sur ces dossiers, pour leur engagement, leur sérieux et leur patience.

Un merci particulier à Florence Hiernard qui ne compte pas ses heures et qui abat un travail très important, merci aussi à notre Présidente Elisabeth qui est toujours là pour me soutenir, aux membres des commissions qui ont à prendre des décisions quelque fois difficiles et aux conseillers communautaires qui doivent les voter.

Bonne année à toutes et tous.